

Décision n° 2015-1688
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 29 décembre 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d’utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2 - Le directeur de l’accès mobile et des relations avec les équipementiers de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 29 décembre 2015

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l’accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe à la décision n° 2015-1688
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des
postes
en date du 29 décembre 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198602122	IMMO DE FRANCE PARIS IDF	92 NANTERRE	1 VHF
198602633	SOC EXPLOIT FOREST DEYVILLERS	88 DEYVILLERS	1 VHF
198909997	CONFEDERATION FRANCAISE	75 PARIS	2 UHF
199111001	MEDDE	71 AUTUN	1 VHF
199206705	SIVOM EAU ET ASSAINISSEMENT NORD	03 ST MENOUX	2 VHF
199208095	L'INDUSTRIELLE DU BETON	67 BRUMATH	3 VHF
199604076	OCEA	44 ST NAZAIRE	1 UHF
199800761	FONCIA FRANCO SUISSE	75 PARIS	1 UHF
199901915	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	29 BREST	2 VHF
200000565	ABEILLE RADIO TAXI	94 VITRY SUR SEINE	2 VHF
200001710	AEROPASS	95 ROISSY EN FRANCE	4 VHF
200200356	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	22 ST BRIEUC	2 VHF
200401536	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	77 LE MESNIL AMELOT	1 UHF
200500042	MINES DE POTASSE D'ALSACE	68 WITTELSHEIM	1 VHF
200500260	SNOWSTAR	73 FRANCIN	1 UHF
200600871	SOC ENVIRONNEMENT ET DE SCE EST	70 NOIDANS LES VESOUL	2 UHF
200601712	COMMUNAUTE DE COMMUNES	67 SAVERNE	1 UHF
200700127	MARTINIQUE GROUND HANDLING	97 LE LAMENTIN	1 VHF
200701364	SNC PARKING DE LA COMEDIE	57 METZ	2 UHF
200701591	PARKING DE LA GARE CHARLES DE	57 METZ	2 UHF
200900030	URBIS PARK	57 METZ	2 UHF
201000828	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	07 AUBENAS	1 UHF
201100878	BOUYGUES BATIMENT IDF	75 PARIS	1 UHF
201200247	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	3 UHF
201200954	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	86 JAUNAY CLAN	2 UHF
201201052	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	37 MONTBAZON	1 UHF
201201122	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	33 AMBARES ET LAGRAVE	1 UHF
201201130	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	86 BIARD	1 UHF
201201287	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	37 MONTS	1 UHF
201201345	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	86 COULOMBIERS	2 UHF
201201385	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	33 GAURIAGUET	1 UHF
201300073	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	37 DRACHE	6 UHF
201300969	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	37 VILLEPERDUE	1 UHF
201302178	VINCI CONSTRUC TERRASSEMENT	33 ST ANDRE DE CUBZAC	1 UHF
201400184	SICRA ILE DE FRANCE	92 MALAKOFF	2 UHF
201401336	BATEG	91 MASSY	3 UHF
201401386	ECOMAT	53 LAVAL	1 UHF
201500146	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	94 CHOISY LE ROI	1 UHF
201500625	ECOMAT	49 CHOLET	1 UHF
201501237	EIFFAGE CONSTRUCTION PROVENCE	13 MARSEILLE	2 UHF
201501282	IDEA LOGISTIQUE	44 MONTOIR DE BRETAGNE	3 UHF